DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

582 Rue Font de Lagier - ZA
04130 VOLX

Tél. 04 92 70 13 00

E-Mail : courrier@cdg04.fr
Site web : www.cdg04.fr

DÉLIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 8 septembre 2026

N° 26/047 JD/RJ/SA

Objet : Représentation du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Alpes de Haute Provence (CDG04) auprès du Groupement d'Intérêt Public Informatique des centres de Gestion départementaux et interdépartementaux (GIP Informatique)

L'an deux mille vingt-six le huit du mois de septembre, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à Volx, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateur en exercice : 19

Présents : 14

M. AURRIC Gérard, M. AVINENS René, Mme CHABAUD Anne-Marie, Mme COSSERAT Sandrine, Mme COTTRET Michèle, M. DEPIEDS Jacques, Mme DESJARDINS Lila, M. DI BENEDETTO Julien, Mme DULAU Marie-France, Mme DURAND Brigitte, M. FISCHER Pierre, M. LIPERINI Bernard, Mme SOULIÉ Charlène, M. TEMPLIER Jean-Pierre.

Absent représenté : 4

Mme Catherine BOLÉA a donné procuration à Mme Anne-Marie CHABAUD ;

M. Marc BONDIL a donné procuration à M. Bernard LIPERINI ;

Mme Sonia FONTAINE est représentée par son suppléant M. Gilles GONCALVES ;

Mme Virginie SOSSI a donné procuration à M. Jacques DEPIEDS.

Absents excusés : 1

Mme Sabine DANERI.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie CHABAUD.

Le Président informe l'assemblée que par délibération n° 16/022 du 25 novembre 2016, le conseil d'administration du centre de gestion a approuvé l'adhésion au Groupement d'intérêt public informatique (GIP Informatique), crée à l'initiative des CDG et de leur Fédération (la Fédération Nationale des Centres de Gestion - FNCDG) pour permettre la coopération et la mutualisation d'applicatifs informatiques.

Son schéma directeur a pour objectif de :

- Mutualiser en harmonisant et rationalisant le parc applicatif existant afin d'optimiser les performances des centres de gestion ;
- Remédier à l'obsolescence technique d'applications et favoriser la convergence d'outils informatiques afin d'améliorer la qualité de service ;
- Accompagner l'élargissement des missions des CDG en tenant compte des nouvelles tendances technologiques afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les collectivités et les agents ;
- Impliquer les CDG pour favoriser une maîtrise des coûts et une forte connexion entre les activités du GIP et les besoins du terrain.

Le centre de gestion des Alpes de Haute Provence adhère aux applications suivantes :

- Site emploi territorial,
- Place emploi public (obligatoire),

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20260908-D26_047-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

- Concours-Territorial (obligatoire),
- IOTA : Mission prévention ACFI,

et à la convention constitutive de groupement de commandes.

Le Président informe l'assemblée que selon les dispositions de la convention constitutive du GIP, l'assemblée générale du groupement, se compose des représentants de l'ensemble des membres du dit groupement, lesquels, doivent y désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Monsieur Pierre FISCHER se porte candidat titulaire.
Monsieur Jacques DEPIEDS se porte candidat suppléant.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment en ses articles 27 et 28 ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Ouï l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité 18 voix pour :

✓ **Désigne :**

- Monsieur Pierre FISCHER, membre titulaire du conseil d'administration du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence, en tant que représentant titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP,
- Monsieur Jacques DEPIEDS, membre titulaire du Conseil d'administration et Président du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence, en tant que représentant suppléant.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille *(par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)* dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à Volx, les jour, mois et an que dessus.

A Volx, le 08/09/2026

Centre Départemental de Gestion Alpes de Haute Provence 04

Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20260908-D26_047-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026